

Réponse à une consultation 25.07.2014

Révision partielle de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal) et de l'ordonnance du DFI sur les prestations dans l'assurance obligatoire en cas de maladie (OPAS)

Les milieux économiques sont opposés à un durcissement des règles relatives à la formation des prix des médicaments (révision partielle des deux ordonnances OAMal et OPAS). Le fait est que les frais liés aux médicaments ont reculé, ces dernières années, par rapport à l'ensemble des frais supportés par l'assurance-maladie. À cela s'ajoute que, en comparaison avec d'autres pays, les prix des médicaments brevetés ne sont pas plus élevés que ceux d'autres produits. Au contraire, la différence de prix entre la Suisse et l'étranger est plus importante pour les chaussures et la confection. economie suisse rejette la révision partielle des deux ordonnances dans sa forme actuelle. L'organisation plaide en revanche pour un renforcement de la recherche et de l'innovation suisses grâce à des partenariats fiables entre la Confédération et l'industrie pharmaceutique.